



BOURGEOISIE D'ICOIGNE

BUDGET 2024

**Approuvé par le Conseil en séance du 07 novembre 2023
Approuvé par l'Assemblée bourgeoisiale le 12 décembre 2023**

Le Président Le Secrétaire

Martial Kamerzin Lionel Nanchen



CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Les Bourgeoises et Bourgeois d'Icoigne sont convoqués en Assemblée, le

MARDI 12 DECEMBRE 2023

après l'Assemblée primaire, à la salle bourgeoisiale d'Icoigne, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Lecture du budget 2024 de la Bourgeoisie.**
- 4. Approbation du Budget 2024 de la Bourgeoisie. Décision.**
- 5. Achat à la Municipalité d'Icoigne de 210 actions de la société Icoigne-Energie SA au prix de la valeur nominale CHF 1000.- l'action. Décision.**
- 6. Divers.**

Le détail du budget 2024 et ses annexes peuvent être obtenus au bureau communal pendant les heures d'ouverture, de 14h00 à 16h30, et ce jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le budget 2024 de la Bourgeoisie est également publié dans son intégralité sur le site www.icogne.ch alors que dans la présente brochure, seul un récapitulatif des comptes de fonctionnement et d'investissements y figure.

L'Administration bourgeoisiale

Le Président Le Secrétaire

M. Kamerzin L. Nanchen

Icoigne, le 22 novembre 2023

BUDGET 2024

CHIFFRES-CLES DU BUDGET 2024

Total des revenus	CHF	212'052.00
Total des charges	CHF	133'150.00
Marge d'autofinancement avant amortissements	CHF	78'902.00
Les amortissements s'élèvent à	CHF	7'582.30
Les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	68.00
L'excédent de revenus est de	CHF	71'387.70
Investissements	CHF	210'000.00
L'insuffisance de financement est donc de	CHF	131'098.00

FONCTIONNEMENT

Des frais d'entretien des bâtiments bourgeoisiaux ont été budgétisés pour CHF 20'000.- et un montant de CHF 25'000.- a également été budgétisé pour l'entretien du Café d'Icogne. Il est à relever que la Bourgeoisie devrait se porter acquéreuse de 210 actions de la société Icogne-Energie SA pour un coût total de CHF 210'000.- et ainsi entrer dans le capital-action de la société.

L'insuffisance de financement de la Bourgeoisie d'Icogne devrait se monter à CHF 131'098.- pour l'année 2024.

SITUATION FINANCIERE

La situation financière de la Bourgeoisie reste saine.

Aperçu du compte de résultats et investissements

Compte
2022Budget
2023Budget
2024

Compte de résultats

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- CHF	128 212,65	156 706,00	133 150,00
Revenus financiers	+ CHF	166 863,30	82 452,00	212 052,00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	74 254,00	-
Marge d'autofinancement	= CHF	38 650,65	-	78 902,00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	74 254,00	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	38 650,65	-	78 902,00
Amortissements planifiés	- CHF	-	8 241,55	7 582,30
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	68,00	6,00	68,00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	82 489,55	-
Excédent de revenus	= CHF	38 718,65	-	71 387,70

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	-	-	210 000,00
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	-	210 000,00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	74 254,00	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	38 650,65	-	78 902,00
Investissements nets	- CHF	-	-	210 000,00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	74 254,00	131 098,00
Excédent de financement	= CHF	38 650,65	-	-

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	22 242,80	-	128 341,55	-	51 450,00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	27 180,90	28 508,90	31 006,00	30 006,00	31 050,00	31 568,00
9 Finances et impôts	78 788,95	138 422,40	5 600,00	52 452,00	58 232,30	180 552,00
Total des charges et des revenus	128 212,65	166 931,30	164 947,55	82 458,00	140 732,30	212 120,00
Excédent de charges		-		82 489,55		-
Excédent de revenus	38 718,65		-		71 387,70	

Compte de résultats selon les natures

Compte 2022

Budget 2023

Budget 2024

	Compte 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	495,00		950,00		600,00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38 560,70		139 850,00		71 550,00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	-		8 241,55		7 582,30	
34 Charges financières	78 856,95		5 606,00		50 700,00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	10 300,00		10 300,00		10 300,00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		70 112,05		-		26 500,00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		69 638,35		52 452,00		155 552,00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		68,00		6,00		68,00
46 Revenus de transferts		27 112,90		30 000,00		30 000,00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	128 212,65	166 931,30	164 947,55	82 458,00	140 732,30	212 120,00
Excédent de charges		-		82 489,55		-
Excédent de revenus	38 718,65		-		71 387,70	



85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTE DE RESULTAT 2024

Compte	Désignation	BUDGET 2024		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE	51,450.00	0.00	128,341.55	0.00	22,242.80	0.00
02	SERVICES GENERAUX	51,450.00	0.00	128,341.55	0.00	22,242.80	0.00
022	SERVICES GENERAUX	21,450.00	0.00	24,100.00	0.00	21,150.15	0.00
022.3001.00	Honoraires commission	600.00		950.00		495.00	
022.3120.00	Taxes eau-égouts-voirie	1,300.00		1,300.00		1,282.30	
022.3130.03	Frais de la bourgeoisie	1,500.00		1,300.00		1,339.85	
022.3130.04	Cotisations	250.00		300.00		250.00	
022.3132.00	Contrôle fiduciaire	2,400.00		2,400.00		2,369.40	
022.3132.01	Frais administratifs et juridiques	1,000.00		1,500.00		1,157.60	
022.3134.00	Assurances choses	1,200.00		3,600.00		1,129.90	
022.3134.01	Assurances RC et cautionnement	900.00		950.00		826.10	
022.3137.00	Impôts	2,000.00		1,500.00		2,000.00	
022.3612.00	Contribution aux frais administration Municipalité	8,000.00		8,000.00		8,000.00	
022.3612.01	Contribution aux frais d'assistance publique	1,000.00		1,000.00		1,000.00	
022.3612.02	Main d'oeuvre Travaux publics	1,300.00		1,300.00		1,300.00	
029	IMMEUBLES ADMINISTRATIFS	30,000.00	0.00	104,241.55	0.00	1,092.65	0.00
029.3144.00	Entretien d'immeubles	20,000.00		95,000.00		1,092.65	
029.3150.00	Entretien mobilier	10,000.00		1,000.00		0.00	
029.3300.40	Amortissements des immeubles du PA	0.00		8,241.55		0.00	



85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTE DE RESULTAT 2024

Compte	Désignation	BUDGET 2024		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
8	ECONOMIE PUBLIQUE	31,050.00	31,568.00	31,006.00	30,006.00	27,180.90	28,508.90
82	SYLVICULTURE	31,050.00	31,568.00	31,006.00	30,006.00	27,180.90	28,508.90
820	SYLVICULTURE	31,050.00	31,568.00	31,006.00	30,006.00	27,180.90	28,508.90
820.3145.00	Coupes, jardinages, assainissements	30,000.00		30,000.00		27,112.90	
820.3145.01	Frais triage forestier	1,000.00		1,000.00		0.00	
820.3400.00	Intérêts et frais fonds forestier de réserve	0.00		6.00		0.00	
820.3401.00	Intérêts et frais fonds forestier de réserve	50.00		0.00		68.00	
820.4250.00	Recettes de ventes		1,500.00		0.00		1,328.00
820.4511.00	Prélèvement sur financement spécial		68.00		6.00		68.00
820.4631.00	Subventions assainissement des forêts		30,000.00		30,000.00		27,112.90



85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTE DE RESULTAT 2024

Compte	Désignation	BUDGET 2024		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
9	FINANCES ET IMPÔTS	58,232.30	180,552.00	5,600.00	52,452.00	78,788.95	138,422.40
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	58,232.30	180,552.00	5,600.00	52,452.00	78,788.95	138,422.40
961	INTERETS	250.00	0.00	250.00	50.00	253.10	0.00
961.3401.00	Intérêts et frais des comptes courants	250.00		250.00		253.10	
961.4400.00	Intérêts des comptes courants		0.00		50.00		0.00
963	IMMEUBLES ET TITRES PATRIMOINE FINANCIER	57,982.30	180,552.00	5,350.00	52,402.00	78,535.85	138,422.40
963.3431.00	Frais d'exploitation	25,000.00		0.00		0.00	
963.3431.01	Entretien du Café d'Icogne	25,000.00		5,000.00		69,928.70	
963.3439.00	Eau d'arrosage	200.00		150.00		176.55	
963.3439.01	Redevances agricoles	200.00		200.00		189.05	
963.3441.00	Réévaluation des immob. corporelles PF	7,582.30		0.00		8,241.55	
963.4260.00	Participation Municipalité d'Icogne		25,000.00		0.00		68,784.05
963.4420.00	Dividendes du PF		80,000.00		1,500.00		2,003.35
963.4430.00	Location d'immeubles		39,950.00		39,950.00		39,950.00
963.4430.01	Loyer Café d'Icogne		24,600.00		0.00		16,600.00
963.4430.02	Location des vignes		3,800.00		3,800.00		3,860.10
963.4430.03	DDP - Droits de passage Icogne Energie		1,602.00		1,602.00		1,602.00
963.4430.04	Location zone industrielle		5,600.00		5,550.00		5,622.90



85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTE DE RESULTAT 2024

Compte	Désignation	BUDGET 2024		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE	51,450.00	0.00	128,341.55	0.00	22,242.80	0.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	31,050.00	31,568.00	31,006.00	30,006.00	27,180.90	28,508.90
9	FINANCES ET IMPÔTS	58,232.30	180,552.00	5,600.00	52,452.00	78,788.95	138,422.40
	Total	140,732.30	212,120.00	164,947.55	82,458.00	128,212.65	166,931.30
	EXCEDENT CHARGES/REVENUS 2024	71,387.70					
	EXCEDENT CHARGES/REVENUS 2023				82,489.55		
	EXCEDENT DES REVENUS 2022					38,718.65	

AMORTISSEMENTS COMPTABLES 2024

Compte	Libellé	Solde 1.1.24	Investissements	Total 31.12.24	Taux	Amortissements	Solde 31.12.24	Taux obligatoire	N° compte
	Actions								
	CMA	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0%	-
	Total	1,00	-	1,00		-	1,00		-
	Terrain du PF	4 365,70		4 365,70	0,00%	-	4 365,70	0,00%	-
1080.00.00	Terrains divers	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.01	Terrain Sacchi-Caporale	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.02	Parc. 719 Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.03	Parc. 720 Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.04	Parc. 705/717 Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.05	Parc. 692 - Mayen-Bas	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.06	Parc. 703 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.07	Parc. 828 - Foré	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.08	Parc. 710 - Tréchières	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.09	Parc. 836 - Foré	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.10	Parc. 890- Les Rives	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.11	Parc. 700 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.12	Parc. 706 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.13	Parc. 721 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.14	Parc. 698 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.15	Parc. 723 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.16	Parc. 616 - Assa	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.17	Parc. 707 - Chorémoulins	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.18	Parc. 1043 - Sarmona	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.19	Zone industrielle	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1080.00.20	Vigne d'Orgeval	1 967,90	-	1 967,90	0,00%	-	1 967,90	0,00%	-
1080.00.02	Vigne de Poupet	2 377,80	-	2 377,80	0,00%	-	2 377,80	0,00%	-
1084.00	Café d'Icogne	114 853,40	-	114 853,40	0,00%	-	114 853,40	0,00%	-
1084.01	Bâtiment	42 834,60	-	39 407,85	8,00%	3 152,65	36 255,20	8,00%	029.3300.40
1084.02	Garage + dépôt	6 003,80	-	6 003,80	0,00%	-	6 003,80	0,00%	-
1084.03	Maison bourgeoisiale	19 477,45	-	17 919,25	8,00%	1 433,55	16 485,70	8,00%	029.3300.40
1084.04	Bâtiment Salle bourgeoisiale	40 707,55	-	37 450,95	8,00%	2 996,10	34 454,85	8,00%	029.3300.40
1084.05	Couvert Place de la Scie	29 209,20	-	29 209,20	0,00%	-	29 209,20	0,00%	-
1405.00	Forêts + autres biens	10 423,75	-	10 423,75	0,00%	-	10 423,75	0,00%	-
1454.00	Icogne Energie SA	-	210 000,00	210 000,00	0,00%	-	210 000,00	0,00%	-
1464.00	Home Christ Roi	1,00	-	1,00	0,00%	-	1,00	0,00%	-
1464.01	Triage forestier	4 502,85	-	4 502,85	0,00%	-	4 502,85	0,00%	-
	Totaux	272 379,30	210 000,00	474 137,75		7 582,30	466 555,45		

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	-	-	-	-	210 000,00	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	210 000,00	-
Excédent de dépenses		-		-		210 000,00
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2022		Budget 2023		Budget 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		210 000,00	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	-	-	-	210 000,00	-
Excédent de dépenses		-		-		210 000,00
Excédent de recettes	-		-		-	



85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2024

Compte	Désignation	BUDGET 2024		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
8	ECONOMIE PUBLIQUE	210,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE	210,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
871	ELECTRICITE	210,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
871.5540.00	Transfert de participations aux entreprises publiques	210,000.00		0.00		0.00	



85 : BOURGEOISIE D'ICOGNE

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2024

Compte	Désignation	BUDGET 2024		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
8	ECONOMIE PUBLIQUE	210,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total	210,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	EXCEDENT DEPENSES/RECETTES 2024		210,000.00				
	EXCEDENT DEPENSES/RECETTES 2023				0.00		
	EXCEDENT DEPENSE/RECETTES 2022						0.00

Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	128 213	156 706	133 150	142 140	143 561	144 997	146 447
Total des revenus financiers	166 863	82 452	212 052	214 173	216 314	218 477	220 662
Marge d'autofinancement	38 651	-74 254	78 902	72 033	72 753	73 481	74 216
Amortissements planifiés	-	8 242	7 582	-	-	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	68	6	68	69	69	70	71
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	68	6	68	69	69	70	71
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	38 719	-82 490	71 388	72 102	72 823	73 551	74 286

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	-	-	210 000	-	-	-	-
Total des recettes	-	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	0	0	210 000	0	0	0	0

Financement des investissements

Report des investissements nets	-	-	210 000	-	-	-	-
Marge d'autofinancement	38 651	-74 254	78 902	72 033	72 753	73 481	74 216
Excédent (+) découvert (-) de financement	38 651	-74 254	-131 098	72 033	72 753	73 481	74 216

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	38 719	-82 490	71 388	72 102	72 823	73 551	74 286
Excédent /Découvert du bilan	-	-82 490	-11 102	61 000	133 822	207 373	281 659

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-38 651	74 254	131 098	-72 033	-72 753	-73 481	-74 216
Capitaux de tiers	-	74 254	205 352	133 319	60 566	-12 915	-87 130

BOURGEOISIE D'ICOGNE

BUDGET 2024

PLAN FINANCIER 2025-2028

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Les raisons de cette planification
- 1.2 Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004
- 1.3 La difficulté de la prévision économique et ses limites

2. INDICATEURS FINANCIERS

- 2.1 Taux d'autofinancement
- 2.2 Dette brute par rapport aux revenus

3. PRESENTATION DU RESULTAT

4. CONCLUSIONS

- 4.1 Les propositions pour la période 2025/2028
- 4.2 L'expression de notre volonté
- 4.3 Remarques finales

1. Planification financière 2025/2028

1.1 Les raisons de cette planification

La société actuelle est confrontée à des situations conjoncturelles, à des mutations sociales et à des modifications structurelles toujours plus rapides et plus profondes. Toutes ces évolutions influencent directement la vie des collectivités communales. La réflexion sur les perspectives financières et organisationnelles devient donc des plus importantes.

En outre, des dispositions légales obligent à effectuer la démarche entreprise par le biais de ce document. En effet, les dispositions de l'article 79 al.1 de la loi sur les communes du 5 février 2004 mentionnent que « *le Conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'Assemblée primaire ou du Conseil général* », l'alinéa 2 précise que « *cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.* »

1.2 Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004

Nous présentons, ci-après, les articles que nous jugeons importants traitant de la gestion financière :

Art. 2 Champ d'application

- 2 Les présentes dispositions s'appliquent :
- b) aux communes bourgeoisiales

Art. 18 Principes (du plan financier)

- 1 Les communes établissent, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.
- 2 Le plan financier donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.
- 3 Il est actualisé annuellement.
- 4 Le plan financier doit être porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général en même temps que le budget.

Art. 20 Compétence et contenu

- 1 Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil Municipal.

Art. 24 Contenu minimum

Le budget comprend au moins :

- a) le message introductif commentant le résultat du budget, l'évolution probable des engagements (fonds de tiers) et celle de la fortune nette, les principales modifications par rapport au budget précédent et au dernier compte annuel ;
- b) l'aperçu du budget du compte de fonctionnement et du compte des investissements ;
- c) le budget du compte de fonctionnement et du compte des investissements détaillés.

Art. 25 Données comparatives

En regard des données du nouveau budget figurent les données du budget précédent et celles du dernier compte annuel.

Art. 27 Equilibre

- 1 Le budget est établi de manière à ce que les finances de la commune soient équilibrées.
- 2 Un excédent de charges ne peut être budgétisé que s'il est couvert par la fortune nette.

Art. 51 Principes (amortissements)

- 1 Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de dix pour cent de sa valeur résiduelle. Cet amortissement est comptabilisé comme charge au titre d'amortissement ordinaire (compte par nature 331).
- 2 Le conseil municipal peut fixer un taux d'amortissement plus élevé que celui prescrit à l'alinéa 1 à condition que celui-ci soit appliqué pour une durée minimum de quatre ans.
- 3 Les amortissements doivent être comptabilisés individuellement pour les tâches financées par les recettes fiscales et pour chaque financement spécial.

1.3 La difficulté de la prévision économique et ses limites

Comme déjà cité, la rapidité et l'ampleur des mutations rendent difficile et hasardeux tout pronostic. L'estimation des recettes et des dépenses d'une petite collectivité comporte de nombreux aléas en raison de l'imprévisibilité de nombreux facteurs que la bourgeoisie ne contrôle pas et qui peuvent avoir des incidences financières directes.

De plus, la bourgeoisie est tributaire des décisions et des dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales. La tendance est au déplacement des charges vers les bourgeoisies. Il convient de rester attentif à cette évolution et au besoin, d'intervenir au niveau approprié afin de préserver les moyens ainsi que l'autonomie bourgeoise.

2. Indicateurs financiers

Suite à l'introduction de la nouvelle loi sur les communes, l'inspecteur des finances a établi un tableau de ratios permettant d'évaluer certains indicateurs-clé dans la gestion des bourgeoisies. Ci-dessous, les principaux ratios calculés pour la bourgeoisie d'Icogne pour les années 2022, 2023 et 2024.

2.1 Taux d'autofinancement

Cet indicateur prend en compte la marge d'autofinancement qui est comparée aux revenus financiers. Dans ce cas les revenus financiers correspondent à la totalité des recettes encaissées par la bourgeoisie. Cette comparaison donne une notion de rendement. Le ratio de la bourgeoisie est considéré comme mauvais. Cette situation temporaire est due au projet de rénovation de la salle bourgeoise.

	2022	2023	2024
8. Taux d'autofinancement (I8)			
Autofinancement	CHF 38 650,65	-74 254,00	78 902,00
Revenus courants	CHF 166 931,30	82 458,00	212 120,00
	23,15%	-90,05%	37,20%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

2.2 Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur calcule la dette brute en % des revenus financiers. Le résultat est considéré comme bon.

	2022	2023	2024
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)			
Dette brute	CHF -	74 254,00	205 352,00
Revenus courants	CHF 166 931,30	82 458,00	212 120,00
		90,05%	96,81%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

3. Présentation du résultat

L'excédent de revenus après amortissements est de CHF 71'387.70.

Les amortissements se montent à CHF 7'582.30.

La marge d'autofinancement avant amortissements est de CHF 78'902.-.

L'insuffisance de financement se monte à CHF 131'098.-.

4. Conclusions

4.1 Les propositions pour la période 2025-2028

La volonté est de poursuivre l'effort entrepris pour garder les infrastructures bourgeoises dans un état satisfaisant, ce qui requiert des entretiens annuels d'un certain niveau. Pour ce faire, le Conseil désire maintenir une marge d'autofinancement suffisante en maîtrisant les dépenses pour permettre de financer les frais futurs.

Pour des projets d'envergures tels que la nouvelle zone artisanale, il serait éventuellement nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour assurer le financement.

Le tableau, ci-dessous, présente les objectifs de la période 2025/2028 :

Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	128 213	156 706	133 150	142 140	143 561	144 997	146 447
Total des revenus financiers	166 863	82 452	212 052	214 173	216 314	218 477	220 662
Marge d'autofinancement	38 651	-74 254	78 902	72 033	72 753	73 481	74 216
Amortissements planifiés	-	8 242	7 582	-	-	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	68	6	68	69	69	70	71
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	68	6	68	69	69	70	71
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	38 719	-82 490	71 388	72 102	72 823	73 551	74 286

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	-	-	210 000	-	-	-	-
Total des recettes	-	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	0	0	210 000	0	0	0	0

Financement des investissements

Report des investissements nets	-	-	210 000	-	-	-	-
Marge d'autofinancement	38 651	-74 254	78 902	72 033	72 753	73 481	74 216
Excédent (+) découvert (-) de financement	38 651	-74 254	-131 098	72 033	72 753	73 481	74 216

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	38 719	-82 490	71 388	72 102	72 823	73 551	74 286
Excédent /Découvert du bilan	-	-82 490	-11 102	61 000	133 822	207 373	281 659

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-38 651	74 254	131 098	-72 033	-72 753	-73 481	-74 216
Capitaux de tiers	-	74 254	205 352	133 319	60 566	-12 915	-87 130

4.2 L'expression de notre volonté

4.2.1 Optimiser l'engagement de nos moyens

Dans cette perspective, le Conseil bourgeoisial préconise :

- de se tenir au programme proposé, ci-dessus, concernant les différents budgets et surtout de prévoir une planification dynamique. En d'autres termes, il s'agit de faire une mise à jour du plan financier chaque année. Ceci pousse à une plus grande concertation entre les divers acteurs de la vie politique.
- de maintenir une organisation coordonnée qui prend en compte les principes fondamentaux de rigueur et de prudence.
- faire coïncider la tâche, les moyens de réalisation, les compétences et le contrôle du résultat en vue de promulguer l'efficacité de l'organisation, la valorisation des collaborateurs et l'harmonisation des objectifs.

4.2.2 Organiser le contrôle financier

Afin de correspondre aux nouvelles exigences légales, le Conseil bourgeoisial a mis en place un contrôle externe correspondant aux exigences légales de la Loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004. Ce contrôle a été approuvé par l'Assemblée primaire le 28 février 2005.

4.3 Remarques finales

Même si l'exécutif n'est pas astreint à respecter à la lettre cette planification, il est souhaitable de s'y référer dans toute la mesure du possible.

Tout en étant conscients que les propos tenus dans ce document n'engagent en rien, le Conseil bourgeoisial suggère de ne déroger aux grandes lignes préconisées qu'en fonction des impératifs d'une situation économique ou pour répondre à des besoins inattendus.

La prise en compte de ce qui précède conforte dans la capacité à assurer le développement harmonieux de la bourgeoisie, sur les plans économiques, sociaux et culturels.

C'est dans ce sentiment que le Conseil bourgeoisial vous soumet ce plan financier 2025-2028 et saisi cette occasion pour vous adresser, Mesdames, Messieurs, ses meilleures salutations.

Le Conseil bourgeoisial d'Icogne